

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ALSAN TRAFIK HP 525 PARTIE A

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		NON RÉGLEMENTÉ

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Résine polyuréthane d'étanchéité bi-composante.

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA CANADA INC. (8:00am to 5:00pm): 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Provoque des brûlures de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition unique ou à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Isocyanate de p-toluène sulfonyle	4083-64-1	1-5	0,005 ppm	0,02 ppm
Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	1-5	0,1 mg/m ³	0,2 mg/m ³

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LA PEAU

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Irritant pour la peau. Peut être nocif si absorbé par la peau. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Cause des brûlures. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Irritant pour les yeux. Lacrymogène (substance qui augmente le larmolement). (1)

Dilaurate de dibutylétain : Risque de sérieux dommages aux yeux. (1)

INHALATION

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Irritant pour le système respiratoire. Peut être nocif si inhalé. (1)

Dilaurate de dibutylétain : N'est pas supposée être une voie d'entrée dans l'organisme à moins d'être chauffé. L'inhalation de brouillards ou de gouttelettes peut être nocive. (1)

INGESTION

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Peut causer une irritation du système digestif. Peut être nocif si ingéré. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Nocif. Risques de sérieux dommages à la santé par ingestion prolongée. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Une exposition répétée peut provoquer de l'asthme et une allergie aux isocyanates. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Une exposition répétée peut provoquer de l'asthme et une allergie aux isocyanates. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Ne figure pas dans les registres de substances cancérigènes de l'ACGIH, CIRC, NIOSH, NTP et OSHA. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Peut nuire au fœtus. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Peut affecter la fertilité. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une démangeaison de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Laver les vêtements contaminés avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison.

INHALATION

Si la respiration est difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Liquide combustible, Classe IIIB (NFPA)

POINT D'ÉCLAIR : 229°C (444°F) (COC)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : 350°C (662°F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non disponible

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants tels que CO, CO₂, oxydes d'azote et l'oxyde d'étain peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée, et si la région avoisinante en présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse, CO₂, sable, poudre chimique.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toute source d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Éviter de toucher ou de marcher sur la substance déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Assurer une ventilation adéquate. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du produit récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs et les

poussières. Laver à fond après manipulation. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Utiliser lorsque les conditions de ventilation sont appropriées. Garder éloigné de la chaleur. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides. Les contenants vides contiennent des traces de la substance et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les contenants.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder hors de la portée des enfants. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants (nitrile-butadiène recommandé).

RESPIRATOIRE : En cas d'émanations de vapeurs ou d'aérosols ou si la TLV est dépassée, utiliser un équipement de protection respiratoire avec des cartouches pour vapeurs organiques.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR ET APPARENCE :	Ambre à faible odeur
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Non disponible
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	417°C (783°F)
POINT DE CONGÉLATION :	0°C (32°F)
DENSITÉ (H₂O = 1) :	0,924 g/ml
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Non soluble
PH :	Non disponible
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :	0 g/l
VISCOSITÉ :	Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la congélation et la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : acides ou bases fortes. Oxydants ou réducteurs.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxyde d'étain, cyanure d'hydrogène, oxydes de soufre.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Aucun.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : (1)

DL₅₀ (oral, rat): 2 234 mg/kg

CL₅₀ (inhalation, rat): 640 ppm (1 heure)

Dilaurate de dibutylétain : (1)

DL₅₀ (oral, rat): 175 mg/kg

CL₅₀ (inhalation, souris): 150 mg/m³

DL₅₀ (cutané, lapin): 500 mg/kg

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

IRRITATION DES YEUX

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : A provoqué une irritation sévère chez le lapin. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Irritant. Risques de sérieux dommages aux yeux. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : A provoqué une légère irritation chez le lapin. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Corrosif. (1)

INGESTION

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

INHALATION

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Isocyanate de p-toluène sulfonyle : Aucune information disponible. (1)

Dilaurate de dibutylétain : Aucune information disponible. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit est dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada)

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials (États-Unis)

CAS : Chemical Abstract Services

CSA : Association Canadienne de Normalisation

DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

DOT : Department of Transportation (États-Unis)

EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)

SGH : Système Général Harmonisé

TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) Fiche de données de sécurité du fournisseur

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 192

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		NON RÉGLEMENTÉ

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Résine d'étanchéité polyuréthane bi-composante.

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tel.: 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955 Yale Road West
Chilliwack (BC) V2R 4H3
CANADA
Tel.: 604 793-7100

Soprema USA
310 Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tel.: 1 800 356-3521

Soprema USA
12251 Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tel.: 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Entreposer sous clef.

Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Diisocyanate-2,4 de toluène (TDI)	584-84-9	7-13	0,001 ppm	0,005 ppm
Diisocyanate-2,6 de toluène (TDI)	91-08-7	1-5	0,001 ppm	0,005 ppm

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

TDI : L'exposition à court terme aux isocyanates, tels que diisocyanate de toluène (TDI), peut causer une irritation respiratoire et de la membrane muqueuse à des niveaux de vapeur de 0,05 ppm et plus. Les symptômes incluent l'irritation des yeux et du nez, la gorge sèche ou douloureuse ou brûlante, écoulement du nez, souffle court, respiration sifflante et laryngite. Toux avec douleur ou serrement de poitrine peut aussi se produire, fréquemment la nuit. Ces symptômes peuvent se produire durant l'exposition ou peuvent être retardés de plusieurs heures. Des expositions élevées pourraient causer l'inflammation du tissu pulmonaire (pneumonie chimique), bronchite chimique avec une respiration sifflante grave semblable à l'asthme, des quintes de toux graves et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), qui pourrait s'avérer fatale. Des symptômes d'œdème pulmonaire peuvent apparaître jusqu'à plusieurs heures après l'exposition et sont aggravés par l'effort physique. Des effets tels que l'euphorie, l'incoordination musculaire et la perte de conscience ont été rapportés après une simple exposition grave au TDI. Mal de tête, difficulté de concentration, mémoire faible et confusion peuvent persister jusqu'à 4 ans. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

TDI : Le TDI liquide produit une réaction inflammatoire marquée. Le contact prolongé ou continu peut causer une inflammation grave, rougeur, taches, gonflement, formation d'ampoules et brûlures. Les isocyanates, en général, peuvent causer la décoloration de la peau (tache) et le durcissement de la peau après des expositions répétées. On ne s'attend pas à ce que le contact avec la peau résulte de l'absorption de quantités nocives. La sensibilisation de la peau peut se produire chez

certain individus, mais ce n'est pas commun. La vapeur et les aérosols de TDI peuvent aussi causer l'irritation de la peau. Habituellement, ceci se produit seulement à des niveaux plus élevés que ceux qui causent des effets respiratoires. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

TDI : Le TDI liquide peut causer le larmolement, une irritation grave et l'opacification de la cornée. L'exposition à des concentrations de vapeur élevées de TDI peut mener à la formation de particules solides dans le liquide des yeux qui peut causer une irritation mécanique des heures après l'exposition. (1)

INGESTION

TDI : On ne s'attend pas à ce que le TDI soit toxique si ingéré basé sur des valeurs de toxicité chez les animaux. L'ingestion de TDI pourrait causer l'irritation et la corrosion des parois de la bouche, de la gorge et de l'estomac. L'ingestion n'est pas une voie typique d'exposition professionnelle. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

TDI : La sensibilisation respiratoire s'est développée chez des personnes travaillant avec du TDI. La sensibilisation est habituellement causée par une très longue exposition, ou par de multiples expositions. Cependant, des symptômes de sensibilisation se sont produits chez certains travailleurs exposés fréquemment à des niveaux bas de TDI (0,0003 à 0,03 ppm). Bien que des périodes variantes d'exposition (1 jour à des années) puissent s'écouler avant que la sensibilisation survienne, elle se développe plus souvent durant les premiers mois de l'exposition. Les individus sensibilisés réagissent à de très bas niveaux de TDI (en-dessous de 0,001 ppm) qui n'ont aucun effet sur des

personnes non sensibilisées. Au début, les symptômes peuvent apparaître sous forme de rhume ou d'une légère fièvre des foins. Cependant, de graves symptômes asthmatiques peuvent se développer et inclure la respiration sifflante, le serrement de poitrine, le souffle court, la respiration difficile et/ou la toux. Fièvre, frissons, sensations générales d'inconfort, mal de tête, et fatigue peuvent aussi se produire. Des symptômes peuvent se produire immédiatement lors de l'exposition (moins d'une heure), plusieurs heures après l'exposition ou les deux, et/ou la nuit. Typiquement, l'asthme s'améliore après retrait de l'exposition (par exemple : fins de semaine ou vacances) et revient, dans certains cas, sous forme de « crise aiguë », lors du retour à l'exposition. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec le TDI peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Le décès s'est produit chez des individus sensibilisés exposés accidentellement à des concentrations relativement basses de TDI. Des études sur des animaux indiquent que la sensibilité respiratoire au TDI peut résulter des expositions cutanées aussi bien que par inhalation. Suite au retrait de l'exposition, certains travailleurs sensibilisés peuvent continuer à montrer un lent déclin de la fonction pulmonaire et avoir des problèmes respiratoires persistants tels que des symptômes asthmatiques, bronchite chronique et hypersensibilité au TDI pendant des mois et des années. D'autres recouvrent complètement la fonction pulmonaire complète en quelques mois s'ils n'ont plus d'exposition à l'isocyanate. Le TDI peut aussi causer une pneumonie d'hypersensibilité, une autre maladie allergique des poumons, qui est caractérisée par des symptômes tels que le souffle court, la fièvre, le malaise, la toux non productive, et des frissons. Plusieurs études ont montré que l'exposition à long terme au TDI à des niveaux aussi bas que 0,002 – 0,003 ppm peut causer la détérioration de la fonction pulmonaire telle que la capacité respiratoire diminuée. La sensibilisation croisée entre différents isocyanates peut se produire. Des personnes sensibilisées au TDI ont montré une sensibilisation à l'isocyanate de diphénylméthane (MDI) et hexaméthylène-1,6-diisocyanate (HDI) où aucune exposition antérieure au MDI ou HDI n'était connue. L'exposition aux isocyanates est probable de s'aggraver chez des individus avec une maladie respiratoire existante, telle que bronchite chronique, et l'emphysème. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

TDI : Le contact répété de la peau avec le TDI a causé une sensibilisation de la peau chez des humains, bien que la condition n'est pas commune. Une fois qu'une personne est sensibilisée, le contact avec même une petite quantité de TDI peut causer un accès de dermatite avec des symptômes tels que rougeur, éruption, démangeaison et gonflement. Ceci peut se répandre des mains ou des bras jusqu'au visage et au corps. Quelques personnes qui ont inhalé du TDI ont développé des taches considérables sur la peau qui ont duré 1 – 1,5 semaines. Il n'y a eu aucun contact direct de la peau avec le liquide. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

TDI : Le CIRC a conclu que ce produit chimique est probablement cancérigène chez les humains (Groupe 2B). L'ACGIH a désigné ce produit chimique comme non classable comme cancérigène chez l'humain (A4). L'ACGIH a publié une Notification de changement prévu proposant que la désignation de cancérigénicité soit changée à A3 (cancérigène chez les animaux). Le NTP des États-Unis a listé ce produit chimique comme raisonnablement prévu pour être un cancérigène pour les humains. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FÉTOTOXICITÉ

TDI : Aucune information disponible chez les humains et les animaux. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

TDI : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

TDI : Il n'est pas possible de conclure que le TDI est mutagénique. Il n'y a aucune information disponible chez les humains. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

TDI : TDI ne s'accumule probablement pas dans le corps. Il peut pénétrer dans le corps par inhalation ou par ingestion. Il est probablement métabolisé au toluènediamine, qui est ensuite métabolisé et excrété. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une rougeur de la peau se développe : Obtenir un avis médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir un avis médical.

INHALATION

Si la respiration devient difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Si des symptômes respiratoires se présentent : Appeler un centre antipoison.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Liquide combustible, Classe IIIB (NFPA 30)

EXPLOSIBILITÉ

Sensibilité aux chocs : Non

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Non.

POINT D'ÉCLAIR : 127°C (260°F)

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : 620°C (1148°F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)

Non disponible

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Le TDI n'est pas inflammable, mais peut brûler s'il est fortement chauffé. Le produit pourrait brûler s'il est mis en contact avec un agent oxydant fort. Ne pas couper, percer ou souder des contenants vides.

PRODUITS DE COMBUSTION

Lors d'un feu, des gaz toxiques et irritants comme le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, des oxydes d'azote et du cyanure d'hydrogène peuvent être générés. Peut réagir violemment avec de l'eau au-dessus de 50°C. Le TDI peut subir une polymérisation exothermique incontrôlée en cas de feu. Dans cette situation, l'accumulation de pression à l'intérieur des contenants fermés peut causer des explosions.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE UN FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée, et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

TDI : L'eau et la mousse à base d'eau, si utilisées en très grandes quantités, peuvent être efficaces pour éteindre les incendies impliquant du diisocyanate de toluène (TDI). Cependant, une attention doit être portée puisque la réaction entre l'eau ou la mousse à base d'eau et le TDI chaud peut être vigoureuse. Le TDI et ses produits de décomposition, tels que l'acide cyanhydrique et les oxydes d'azote, sont extrêmement dangereux pour la santé. (1)

MOYENS D'EXTINCTION

Poudre chimique sèche, CO₂, mousse.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des absorbants ou une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit est toxique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Garder éloigné de la chaleur. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de l'humidité, de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en butyl-caoutchouc, polyalcool de vinyle ou en téflon.

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR ET APPARENCE :	Gris clair ou foncé à faible odeur
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Plus lourd que l'air
TAUX D'ÉVAPORATION (éther = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non disponible
POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1,28
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Insoluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES	
(C.O.V.) :	0 g/L
VISCOSITÉ :	6 900 à 7 000 cP

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Ce matériel est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées à la section VII.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ

Éviter la chaleur excessive. Exposé à des températures élevées, ce produit peut dégager des composés dangereux tels que des fumées, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, du cyanure d'hydrogène, des amines et alcools.

INCOMPATIBILITÉ

Tenir à l'écart de l'eau, d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques, afin d'éviter des réactions exothermiques.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION

Ce produit réagit lentement avec l'eau et peut provoquer un dégagement de gaz carbonique qui risque de conduire à des augmentations de pressions dans les emballages fermés. Des peroxydes peuvent aussi se former et engendrer la même situation. Le TDI produira du toluènediamine en réaction avec l'eau.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE

Le TDI peut subir une polymérisation exothermique incontrôlée au contact avec l'eau à des températures élevées.

COMMENTAIRES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTION

Les isocyanates sont des composés très réactifs et sont hautement réactifs envers un grand nombre de composés avec des hydrogènes actifs, particulièrement à des températures élevées et en présence de catalyseurs. (1)

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TDI : (1)

CL₅₀ (rat) : 14 ppm (exposition de 4 heures) (composition non spécifiée)

DL₅₀ (oral, rat) : > 4 000 mg/kg (80% 2,4-TDI : 20% 2,6-TDI)

DL₅₀ (cutané, lapin) : 10 000 mg/kg (composition non spécifiée)

IRRITATION DES YEUX

TDI : L'application de 80% de 2,4-diisocyanate de toluène (2,4-TDI) : 20% 2,6-TDI (probablement non dilué) a causé une douleur modérée, rougeur, gonflement et écoulement chez les lapins. Les yeux lavés ont guéri complètement en 14 jours. Dommage et rougeur de la cornée ont été vus dans les yeux non lavés à 21 jours. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

TDI : L'application de 0,5 ml dans un test couvert pendant 4 heures a causé la corrosion chez 6/6 des lapins testés. Le contact prolongé avec la peau peut causer rougeur, gonflement, formation d'ampoules et brûlures. (1)

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

TDI : L'inhalation de concentrations sublétales par des souris, des rats, des lapins et des cochons d'Inde a causé des effets respiratoires graves tels que bronchite, bronchopneumonie, emphysème, et saignement des poumons. TDI est un irritant sensoriel. Les irritants sensoriels gênent la respiration. (1)

INGESTION

TDI : On a rapporté que le TDI a des effets gastro-intestinaux et sur le foie lorsque administré oralement aux animaux. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

TDI : Des rats, des cochons d'Inde et des lapins exposés à 0,1 ppm, 6 heures/jour, 5 jours/semaine jusqu'à 58 expositions ou 6 heures/jour pendant 38 jours consécutifs, ont développé une inflammation pulmonaire. Les dommages aux poumons ont généralement augmenté en gravité pendant plusieurs jours après l'exposition terminée. (1)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

TDI : La sensibilisation respiratoire dépendant de la concentration s'est produite chez les cochons d'Inde. On a observé les limites de seuil de 0,25 à 0,36 ppm de TDI (80 % 2,4-TDI : 20% 2,6-TDI). (1)

INGESTION

TDI : Aucune information disponible.

SENSIBILISATION DE LA PEAU

TDI : La sensibilisation de la peau et respiratoire était produite chez des animaux par l'application directe de 2,4-TDI sur la peau. Aucune sensibilisation cutanée ou respiratoire n'a été détectée chez des animaux exposés à 0,02 ppm pendant 15 semaines. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

TDI : Le CIRC a déterminé qu'il y a évidence suffisante pour la cancérogénicité du toluène diisocyanate chez des animaux expérimentaux. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

TDI : N'est pas reconnu comme un agent de toxicité du développement.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

TDI : N'est pas reconnu comme un agent de toxicité reproductive.

MUTAGÉNÉCITÉ

TDI : Le grade de production de TDI (mélange 80:20) a donné des résultats négatifs dans le test de micronucleus de globule blanc chez des souris et des rats in vivo (exposition à 0,05 ou 0,15 ppm au TDI pendant 4 semaines). Des résultats négatifs ont été obtenus pour le mélange 80:20 dans les cellules mammaliennes cultivées. Il y a des rapports contradictoires dans les tests bactériens. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les égouts, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Proposition 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS : Chemical Abstract Services
CSA : Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT : Department of Transportation (États-Unis)
EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH : Système Général Harmonisé
TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 192

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Modification de la limite d'exposition du TDI. (Section III)

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.